

ASSURANCES, GARANTIES ET GESTION DU RISQUE



CONTEXTE

En tant que maître d'œuvre sur un projet immobilier, l'architecte est un acteur clef de la mise en œuvre des assurances construction et des garanties sur les ouvrages.

Il apporte son expertise de sachant au maître d'ouvrage et son devoir de conseil.

Il est essentiel que l'architecte connaisse ses responsabilités et les risques liés à son activité afin de préserver ses intérêts et ceux de son client tout au long de sa mission.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Maîtriser les facteurs de risques pouvant engendrer sa responsabilité d'architecte
- Comprendre la mise en œuvre des régimes de garanties sur les ouvrages

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Assimiler les mécanismes d'assurances construction dont l'architecte est partie prenante
- Connaître les éléments et documents à établir pour un dossier d'assurance

Formation animée par
Gabrielle MILLAN
modalités
d'évaluation :



TARIF : 500 € HT

INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE
REGLEMENTATION

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et acteurs
du cadre de vie

NOMBRE DE JOURS/
HEURES : 1 jour/
7 heures

LES MÉTHODES MOBILISÉES

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Quiz en salle

100%
des stagiaires
recommandent
cette formation
en 2024



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

MATIN

- **Les responsabilités et le pilotage des risques**
 - Les responsabilités de l'architecte et des intervenants
 - Le risque qualité-cout-délai-coactivité
 - La gestion des risques au quotidien
- **Les assurances construction**
 - L'assurance tous risques chantier TRC
 - L'assurance de responsabilité civile professionnelle RCP
 - L'assurance de responsabilité civile décennale RCD
 - L'assurance dommage ouvrage DO
- **Les garanties sur les ouvrages**
 - La réception de travaux et la levée de réserves
 - La garantie de parfait achèvement
 - La garantie de bon fonctionnement
 - La garantie décennale

Evaluation sous forme de QCM

APRÈS-MIDI

- **Les dossiers d'assurance**
 - Les documents du chantier (contrats, OS, CR de chantier, PV)
 - Les documents administratifs (DROC, DAACT)
 - Les justificatifs de contrôle technique (RICT, attestations)
 - Les attestations d'assurances
 - Le budget prévisionnel et définitif
 - Les documents de clôture (DOE, RFCT, RVRAT, DIUO)
- **Les points de vigilance**
 - Rigueur dans la souscription des assurances
 - Les commissions de sécurité et d'accessibilité
 - Les transferts de responsabilités après le chantier
 - Les mises à disposition partielles
 - La ré-intervention sur un ouvrage en cours de garantie
- **Exemples**

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.